dossier

Les disparus

Depuis 1999, les civils sont victimes d'enlèvements et de disparitions. Des milliers de familles qui ont traversé deux guerres et souffrent de multiples traumatismes, vivent dans l'attente, ne pouvant ni entamer un processus de deuil ni tourner la page de quelque manière que ce soit. Précarité économique, surveillance policière, angoisse permanente, elles semblent condamnées à vivre dans l'illusion perpétuelle du retour de leurs disparus. En dépit d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme qui établissent la responsabilité de la Russie, les enlèvements se poursuivent et la question du sort des disparus reste tabou.

Cendrine Labaume

Cendrine Labaume est psychologue, elle a travaillé pendant plusieurs années dans le Caucase et notamment en Tchétchénie pour le compte de diverses organisations non gouvernementales internationales (MDM, MSF, CARE Canada).

Depuis un an et demi, Selim, âgé de sept ans, va chaque soir attendre sa mère à la porte du jardin. Pourtant, cela fait bien longtemps que celle-ci n'a plus passé la porte.

Février 2006. Sur la route qui relie Nazran, capitale de l'Ingouchie voisine à Grozny, la mère de Selim et son beau-frère disparaissent. Le lendemain, on retrouvera leur voiture carbonisée à proximité d'un check-point, mais aucune trace d'eux.

Quelques mois plus tard, des villageois observent le manège d'un hélicoptère qui survole à basse altitude la forêt avoisinante quand ils voient soudain quelque chose tomber de l'hélicoptère.

C'est le corps mutilé, amputé, torturé de celui que l'on identifiera ensuite comme étant le conducteur de la voiture carbonisée. En revanche, on ne trouvera nulle trace de la mère de l'enfant.

Comme la mère de Selim, un jour ils sont partis au travail, se sont rendus chez des amis et n'en sont jamais revenus. Parfois, on a retrouvé leurs corps. Le plus souvent, on ignore ce qu'ils sont devenus.

Cette guerre commencée en 1999, et dont on ne sait s'il faut en parler au passé, est une guerre « sale » durant laquelle les attaques contre les civils furent massives, indiscriminées et d'une violence exceptionnelle. Parmi ces violences, figurent en bonne place les enlèvements de civils.

Les victimes de ces enlèvements suivis de disparitions sont officiellement entre 3 000 et 5 000 selon l'association non gouvernementale russe Mémorial dont les statistiques ne couvrent qu'un tiers du territoire tchétchène tandis que d'autres sources avancent un chiffre encore plus élevé. Certes, en 2007, le nombre de disparitions est en nette régression, mais les enlèvements et la torture restent monnaie courante[1] en dépit de la normalisation annoncée et des dénégations du président Kadyrov tandis que le sort des disparus reste indiscutablement tabou. Selon Amnesty International, des milliers de corps seraient ensevelis dans des tombes anonymes tandis que cinquante-sept charniers auraient été identifiés en Tchétchénie.

DISPARITIONS, MODE D'EMPLOI

En 2000, durant la première année de la guerre, le fils de Satsita a été emmené par les forces fédérales lors d'une *zatchistka*. Les *zatchistki*, littéralement « opérations de nettoyage », caractérisent des interventions particulièrement nombreuses durant les deux premières années du conflit et pendant lesquelles des unités armées, au prétexte de contrôle des documents, se livrent au racket tout en procédant à des arrestations massives. Les organisations des droits de l'homme estiment que la plupart des disparitions sont le fait des forces fédérales, mais aussi de plus en plus du fait de miliciens tchétchènes du fait de la « tchétchénisation du conflit ».

Souvent, l'opération concerne des villages entiers qui sont d'abord cernés par les blindés avant que des hommes armés et généralement masqués ne fouillent chaque maison. Parfois, ce sont au cours de contrôles opérés sur la route aux checkpoints que les victimes disparaissent. Hommes, femmes, adolescents sont ensuite emmenés vers une destination inconnue dans des blindés dont la plupart du temps, on a préalablement caché le numéro d'identification. Dans certains cas, les victimes sont relâchées généralement moyennant rançon ; parfois, on retrouve un corps. Dans un grand nombre de cas, on ne retrouve rien et les autorités dénient toute implication dans les disparitions.

Ainsi, les familles vivent dans un « entre-deux » extrêmement douloureux où le caractère définitif de l'absence est deviné, mais non assumé, dans la peur d'une mort que l'on espère car elle aurait mis fin à une souffrance, qui perdurerait autrement et que l'on redoute à la fois.

« L'INCERTITUDE EST PIRE QUE LA MORT »

Le drame tout entier des familles de disparus tient dans cette impossibilité de faire un deuil dont on n'a jamais la certitude. Satsita dont le fils a maintenant disparu depuis sept ans, inlassablement, lave et range la maison pour accueillir

[1] Le 23 mai 2007, Amnesty International a ainsi rendu public un rapport de vingt-deux pages intitulé *Quelle justice pour les disparus de Tchétchénie ?* : « S'il est difficile d'établir la responsabilité des enlèvements, des éléments indiquent dans de nombreux cas que les forces fédérales russes ou les forces de sécurité tchétchènes étaient responsables des "disparitions" ou des enlèvements, et qu'elles avaient agi avec l'aide des autorités ou avec leur accord », <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR460152007>.

son fils le mieux possible le jour où celui-ci reviendra. « D'un côté, j'espère qu'il est mort ; de l'autre, même si je sais que depuis sept ans, ça fait beaucoup, je l'attends toujours [...] Au fond, je sais qu'il n'est pas mort. J'espère tant », nous dit-elle.

C'est cette lutte permanente entre espoirs et lucidité que raconte aussi Liouda, qui élève seule ses trois enfants depuis la disparition de son mari au cours d'une *zatchistka* en 2002 : « Un jour, je suis allée dormir et j'ai pensé : c'est fini, je suis fatiguée. Je vais arrêter de penser qu'il va revenir. Puis j'ai fermé les yeux et je me suis demandé : mais comment puis-je penser ça ? Je le trahis, je dois l'attendre. »

Les stratégies déployées par les familles mettent en scène cette ambivalence. Ainsi, tandis que Sélim attend sa mère à la porte, son frère dépose pour elle à chaque repas une part dans le frigidaire, comme si celle-ci allait rentrer le soir même. Ainsi, cette autre femme se refuse-t-elle à vendre la « voiture » de son mari disparu en 2005 alors qu'il n'y a plus rien sur la table. Vendre la voiture signifierait l'acceptation du fait qu'il ne reviendra pas, et serait vécu comme une trahison. Insupportable. Ainsi, la voiture, garée dans la cour passe d'une année à l'autre, objet immobile, inutile sinon dans la préservation d'une illusion.

Lutte contre la dépression, déni, ces conduites illustrent les contradictions dans lesquelles vivent ces familles dont les membres se protègent aussi les uns les autres. Les parents n'osent dire à leurs enfants la vérité, comme Liouda qui n'hésite pas à mentir : « Et aux enfants, je dis toujours qu'il reviendra... Eux, ils ne pensent jamais que leur père puisse être mort. »

La vie semble s'être arrêtée au jour de la disparition. Partagées entre l'acceptation douloureuse du fait qu'ils ne reviendront pas, seule façon de reprendre le cours de sa vie, mais aussi source d'une immense culpabilité, ou continuer à vivre dans l'illusion d'un retour que l'on sait fort hypothétique, tel est le dilemme auquel les familles sont confrontées et qui les condamne à rester dans ce temps suspendu où l'autre est là sans être là.

Et puis, il y a les rumeurs ou l'attente du « miracle » comme celle qui parle de prisons en Russie où les Tchétchènes seraient enfermés sous d'autres noms et maintenus au secret. Ces rumeurs, ces fantasmes confortent l'illusion.

Pour Liouda, le déclic arriva avec le « certificat de veuvage ». En effet, au bout de cinq ans, la personne est considérée comme décédée et la veuve se voit octroyer un « certificat de veuvage » qui lui donne droit à une pension. Quand celui qui a disparu, le plus souvent le mari ou le père, est celui qui subvenait aux besoins de la famille, les familles qui se débattent dans les difficultés financières ne peuvent se permettre de refuser la pension en dépit de son « prix » psychologique.

Ce certificat consacre le nouveau statut de ces femmes lesquelles oscillaient jusque-là entre le statut d'épouse et celui de veuve. Ce certificat est parfois vécu comme une

délivrance mais aussi comme un drame, comme la confirmation de quelque chose que l'on se refusait d'admettre jusque-là. C'est au minimum, la reconnaissance implicite par les autorités que le disparu est bien mort, ce qui n'empêche pas les familles de continuer d'en douter. C'est enfin la possibilité pour les veuves de franchir une étape sur le chemin de l'acceptation et parfois même, de se remarier.

Au-delà de l'angoisse et des doutes qui habitent les proches, l'absence de cérémonie de deuil, rendue impossible du fait de l'absence de corps, est une tragédie supplémentaire pour un peuple profondément religieux. En effet, dans la culture tchétchène marquée par les traditions vaïnakh[2] et soufies, l'enterrement et ses rituels, comme le *zikr*[3], qui visent à demander à Allah d'accueillir le défunt à ses côtés, est un moment clé sans lequel le mort ne peut reposer en paix. Sans corps, pas d'enterrement et pas de cérémonie de deuil, juste une vie suspendue dans un « entre-deux » fait de souffrances, de doutes et d'interrogations. Et ne pas savoir, c'est aussi imaginer le pire. Ainsi, la grand-mère de Sélim dit qu'elle aurait « préféré » savoir que sa fille était morte plutôt que de vivre dans cette angoisse-là quotidienne, écrasante : « À chaque repas, à chaque fois qu'on se couche, on se demande où est notre fille, si elle a faim, si elle a froid, si elle est torturée. » Aux familles de disparus, l'annonce de la mort apparait ainsi réconfortante, car au moins, disent-elles, ils sont libérés de « cette vie-là » et sont en paix auprès d'Allah. Les proches des disparus n'ont pas cette chance. Et puis, nous dit cette femme, « les morts, on les oublie, mais il est impossible d'oublier ceux qui disparaissent. L'incertitude est pire que la mort ».

Enfin, ce deuil impossible provoque chez les survivants un puissant sentiment de vengeance. Le caractère « éternel » des effets des disparitions a ainsi conduit la Cour européenne des droits de l'homme à qualifier les disparitions forcées d'atteintes « persistantes » aux droits de l'homme. Ainsi, le désir de vengeance exacerbé par l'absence de justice, va habiter durablement les générations suivantes.

DES FAMILLES SOUS ÉTROITE SURVEILLANCE

À l'instar de nombreuses familles, Satsita a remué ciel et terre pour obtenir des informations sur le sort de son fils. Elle nous montre le paquet de lettres envoyées et les réponses sibyllines des autorités : « Nous n'avons pas connaissance du sort de M. X. » Fin de non-recevoir.

Comme elle, depuis deux, trois ou six ans, à l'instar de nombreux autres, les proches ont multiplié les démarches. Ils ont écrit des lettres, visité les prisons, fouillé les charniers à ciel ouvert dans l'espoir de retrouver un signe, un indice, un corps ou, à défaut, une montre, une chaussure qui pourrait permettre d'identifier le disparu.

Ils ont aussi fait le siège des structures de sécurité quand ils y ont « des relations » Ils ont écrit aux services du procureur, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), aux autorités locales et fédérales, à la Cour européenne des droits de l'hom-

[2] Traditions anciennes et pré-islamiques des « peuples des montagnes »

[3] Zikr : « Cérémonie du souvenir » qui sous la forme de méditation silencieuse ou de chants sacrés, est une composante centrale du soufisme.

me quand ils le pouvaient. Souvent au péril de leur vie, ils ont cherché à savoir ce qu'il était advenu d'eux.

Rien. Parfois, souvent, on leur a « conseillé » de ne pas chercher, on leur a suggéré qu'eux ou leurs proches pourraient disparaitre à leur tour s'ils persévéraient dans leurs démarches.

Car les recherches conduites par les familles inspirent en effet une profonde méfiance aux différents services de sécurité comme en témoignent les suites de notre rencontre avec Satsita qui, juste après notre départ, a reçu la visite de représentants du FSB, successeur du KGB. « Qui sommes-nous ? Que sommes-nous venus faire ? » Voilà ce qui les intéressait.

Que redoutent les services de sécurité ? Officiellement, ceux-ci justifient leur surveillance en évoquant la possibilité d'une vengeance à travers le ralliement de certains proches aux rebelles. Cette hypothèse parait pourtant bien peu réaliste au regard de la situation des familles largement composées de femmes et d'enfants mineurs ou de vieillards, qui privées de soutien, luttent d'abord pour leur survie.

En revanche, la crainte de voir les recherches aboutir, la peur d'être incriminé d'une façon ou d'une autre, expliquent les pressions constantes voire les menaces de représailles dont sont victimes les familles de disparus.

Pour les familles qui vivent dans les zones montagneuses du Sud-Est de la Tchétchénie, loin de la « pacification » et de la « normalisation » annoncée et où les affrontements entre rebelles, forces fédérales et *« kadyrovtsy*[4] » sont quasi quotidiens, celles-ci sont soumises à une pression accrue. Tout en étant constamment surveillées, elles sont parfois aussi victimes d'ostracisme de la part des autres villageois qui craignent d'être eux-mêmes suspectés du fait de leurs fréquentations et préfèrent ainsi ignorer ces familles hautement suspectes. Ainsi, même les statistiques concernant le nombre de victimes seraient largement inférieures à la réalité : d'abord parce que l'association Memorial qui les recense ne couvre que 25 à 30 % du territoire national, mais aussi parce que nombre d'habitants ne signalent pas les disparitions, de peur des représailles.

Menaces de représailles, absence d'enquête réelle, absence de travail d'identification des corps alimentent ainsi la « culture de l'impunité » qui règne en Tchétchénie.

LA CULTURE DE L'IMPUNITÉ

Mais pourquoi donc se donner la peine de faire disparaitre les corps alors que l'on est assuré de l'impunité ? Serait-ce là un des effets insoupçonnés de la montée en puissance d'une certaine justice internationale ?

Car si les exécutants sont aujourd'hui assurés d'agir en toute impunité, il n'en reste pas moins qu'il y a une certaine prise de conscience qu'ils pourraient un jour être rattrapés par la justice des hommes. Ce serait ainsi en prévision d'une éventuelle justice internationale que les tortionnaires effaceraient le numéro

[4] Membres des services de sécurité contrôlés par R. Kadyrov.

d'immatriculation des blindés, porteraient des masques et cultiveraient l'anonymat. La disparition ou l'extrême mutilation des corps participent au même effort : celui de les rendre plus difficilement identifiables et de compromettre durablement la recherche de preuves. Pas de traces, pas de crime, rien à juger. Dans une culture marquée par la puissance du lien social et des traditions très fortes, ce serait aussi notamment pour les auteurs de crimes tchétchènes une façon d'éviter la vengeance perpétrée par les proches de la victime. Car la vengeance chez les Tchétchènes est un devoir inaliénable et transmissible d'une génération à l'autre.

Enfin, il n'y a jamais vraiment d'enquête et les autorités dénient toute implication dans les affaires de disparition. Même si des efforts sont faits tels que la nomination d'un médiateur concernant les droits de l'homme et l'ouverture d'informations judiciaires à Grozny, ceux-ci sont jusqu'à présent restés sans résultats tangibles. De même, aucune opération systématique n'a été entreprise pour exhumer, conformément aux règles internationales, les dépouilles entassées dans les fosses communes répertoriées sur le territoire de la république.

CONCLUSION

En décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la « Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ». Cette convention a confirmé que les disparitions forcées constituaient un crime contre l'humanité lorsqu'elles sont commises « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile ».

Depuis 2006, la Cour européenne des droits de l'homme a aussi reconnu la responsabilité de l'État russe dans un certain nombre d'affaires de disparitions. Ce sont là de bien timides avancées au regard de la situation qui prévaut aujourd'hui en Tchétchénie, où sous couvert de « normalisation » et de reconstruction, on continue de disparaitre et de faire pression sur ceux qui ont déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que sur… les militants des organisations des droits de l'homme. Quant à ce qu'il est advenu des disparus, cela ne semble guère intéresser les autorités en place.

Pendant ce temps, Sélim continue d'attendre sa mère à la porte et en l'absence de réelle volonté politique de la dite communauté internationale, risque de l'attendre encore longtemps. ■